

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s-6a. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s-6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, MERCREDI, 28 Mars 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

### PARLEMENT PROVINCIAL.

#### ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DEBATS.

##### Debats sur l'indemnité.

Lundi 26 Février.

(Suite et Fin.)

L'HON. M. DE SALES LA TERRIERE.— M. l'orateur.—Il faut que l'Assemblée fasse partie des frais de cette discussion, ou autrement ce serait extrêmement et souverainement ennuyant; ce serait à n'y plus tenir.

Le germe, l'embryon d'une indemnité en faveur du Bas-Canada par le précédent ministère a été par lui un semblant de conception, un travail monstre; cela se conçoit maintenant! Ce monstre, comme ses auteurs le qualifient à présent, sans exemple dans les annales politiques et historiques de l'univers civilisé, ce monstre dont s'est trouvé embarrassée la présente administration par titre d'héritage, après 18 mois de gestation, (terme qui cadre avec cette monstruosité) à la suite d'un travail de huit jours, d'un accouchement des plus laborieux, est enfin venu au monde au milieu des plus violentes et des convulsions les plus prolongées, grâce à la prudence, à la persévérance du médecin opérateur, du père putatif de ce pauvre enfant et de ses assistants collègues et autres, malgré la détermination diabolique de ses véritables auteurs qui ont voulu l'étouffer, ne voulant point le reconnaître.

Qu'il s'en soit suivi de la part des suborneurs de cette pauvre province qui croyaient n'avoir déposé dans son sein qu'un avorton par excellence; qu'il s'en soit suivi, dis-je, une explosion épiléptique de surprise inexprimable, cela se conçoit! mais ce ne sont plus les hauts cris, la démonstration marquée de leur loyauté sous les plus vives grimaces qui changeront la nature de l'enfant qui leur appartient et pour lequel il faut qu'ils paient.

A-t-on jamais vu une telle mauvaise foi conjugale? après avoir compromis, ruiné par leurs extravagances, l'héritage de leur fiancée, ils se mettent aujourd'hui à la torture pour la perdre dans l'opinion publique, pour tenir sa réputation de vierge des vierges. A l'instar de tous les rois, de tous les courtisans de bonne fortune, sans cœur et sans entrailles, ils osent la menacer même d'un divorce prochain pour se jeter dans les bras de sa coquette voisine, et se débarrasser par cette nouvelle union des dettes dont la bonne femme John Bull nous a rendu responsables. Le mariage par ce mariage monstrueux d'intérêt en faveur de ses enfants gâtés, de ses petits tauraux.

Mais ce n'est pas tout d'avoir mis cet enfant répudié au jour, avec la petite anecdote du savant Dr. de Norfolk, l'heure de son baptême est arrivé, et il faut espérer que cette dernière opération ne sera pas aussi longue que la première.

Mais laissons là l'illégalité, puisque ces messieurs n'ont même point le badinage. Parlons des 100 mille louis, c'est là véritablement la question. Oh! mais ce ne sera qu'une bagatelle, si ces misérables antagonistes voulaient simplement leur céder leurs places. Foi de toris, ils auraient leur 100 mille louis et seraient les plus loyaux sujets de l'empire britannique.

Le pouvoir a tant de charmes malgré ses épines, que ce n'est pas surprenant, tout à l'agonie sur cette question que sont ces messieurs, s'ils reviennent encore à la charge pour le ressaisir.

Ils ont certainement essayé de tirer de cette question tout le parti qu'ils pouvaient espérer d'en obtenir; le renversement du présent ministère, mais c'est en vain, l'heure de la justice est arrivée. Ce serait une tâche au-dessus de mes forces que de vouloir faire un résumé de tout ce qui a été dit.

Je vais essayer seulement de signaler la vraie cause des troubles que l'on paraît avoir éludé de mentionner, soit que l'on envisage la chose autrement.

Et bien! suivant moi, la cause de tous ces troubles, ça été un bon homme, un bon gouverneur, maisiable, un spécimen de Louis XVI qui en voulant faire le bien a fait tout le mal, car il n'était pas le détenteur de sa mission.

Devait-il pe...

insulter tout le pays par les hommes du doric club? Non. Eh bien, à cette époque, c'était le doric club qui voulait gouverner, comme il le voudrait encore aujourd'hui en insultant tout le monde, en faisant une agitation intempestive militairement dans les rues.

Que devaient faire les Canadiens-français pour se protéger et repousser les avancés, les insultes journalières de tous ces jeunes fanfarons?

S'organiser semblablement comme s'organisent en effet les enfants de la liberté. Le gouvernement colonial dormait, malgré ces signes précurseurs de la tempête.

Voilà en peu de mots la cause des troubles en 37.

Que fallait-il faire pour les arrêter? Cinq à six arrestations de ces perturbateurs publics. Les a-t-on arrêtés? Non. Or à qui la faute des troubles? Au gouverneur de la colonie.

Les ennemis des Canadiens, ces enfants gâtés d'Albion, intéressés à les faire compromettre de plus en plus (car c'était un plan bien arrêté comme savent en imaginer messieurs les bretons) continuèrent leur provocation. Ce qui s'en est suivi a été dit et cent fois dit dans cette chambre.

On a omis de dire seulement que lord Durham aurait dit qu'à la place des canadiens ainsi maltraités, il en aurait fait autant et beaucoup plus probablement. C'est un nom qui n'est pas suspect.

Mais ce que l'on n'a pas dit, c'est que cet imprévoyant gouverneur sir Gosford, au lieu de convoquer le parlement, consulter le pays, suspendit au contraire la constitution et déclara la loi martiale.

Pouvait-il avoir recours à des moyens plus inflammatoires? aussi de grands malheurs sont arrivés, ça pouvait-il être autrement.

C'est alors que l'on fit sonner haut sa loyauté, que des bandes de volontaires plus fortes pour le mal que le gouvernement pour le bien qui avait peur, s'organisèrent. Tout ce monde était payé pour brûler, ravager les campagnes au nom improvisé de ce gouvernement militaire et sanguinaire. De pauvres citoyens arrêtés et emprisonnés sans distinctions, par centaines tous les jours tyrannisés, exportés, et même pendus sous de criminelles et spécieuses formalités. A-t-on jamais vu les tribunaux de la terreur en France se promener avec plus de fureur?

Peut-on croire aujourd'hui, peut-on un seul instant penser que si les Canadiens eussent été en rébellion sérieuse, que le seul district de Montréal n'eût point pu faire disparaître en un seul déjeuner à la fourchette tous ces formidables loyaux, qu'une poignée de gens égarés à St. Charles, avec des canons de bois, ont tenu en échec.

Que ces messieurs votent pour cet acte d'indemnité et de plus, des actions de grâce à la providence si la rébellion, que le parti auquel ils appartiennent a seul soulevé, n'a pas eu pour eux les suites qu'elle aurait eues, si les cent mille Canadiens compris dans leur accusation de rébellion, se fussent soulevés en masse pour étouffer leurs oppresseurs et ceux qui les accusent aujourd'hui.

Aurait-il été possible alors avec deux ou trois mille soldats et volontaires de supprimer une insurrection qui aurait pu éclater sur tous les points de la province? Les soldats que l'on envoyait de la Nouvelle-Ecosse, qui arrivaient à moitié morts de fatigue, de misère et de froid dans les campagnes les plus populeuses du district de Québec, où il aurait été si facile de les massacrer; n'en recevaient-ils pas au contraire la plus noble et charitable hospitalité. Se seraient-ils jamais rendus ju-qu'ici, si les canadiens ne se fussent pas montrés loyaux à toute épreuve?

Les canadiens en 1775 et surtout en 1812 n'ont-ils fait preuve en sauvant deux fois la province, de ce qu'ils auraient pu faire en 1837, s'ils eussent voulu l'annexion aux États-Unis, le plus grand malheur qui pourrait nous arriver? C'est bien bezu pour ces personnes ivres d'outrecuidances, de courir les rues, de prôner ce qu'elles ont fait en 1837 et de nous apostropher de "Dam French Canadians" de méconnaître nos services quand le danger n'existe plus.

Que l'on ait encore une guerre américaine et l'on verra si toute cette jactance, cet engin de la bête puante dont on fait ici explosion, serait de force à repousser une invasion. Je sais qu'il entrerait dans l'éducation de

tous les gamin's du temps de lord Castlereagh, qu'un anglais pouvait battre 12 français, mais ces temps d'exagération sont passés. Je ne parlerai pas du gouvernement spécial, je ne dirai rien non plus de l'union des deux provinces.

Je conclurai par dire que ce serait proprement au gouvernement impérial à payer cette indemnité, puisque ce sont ses représentants ici qui ont été la cause de tous nos désastres.

J'aimerais que les cent mille louis qui vont être ainsi dépensés et peut-être éparpillés, j'aimerais mieux, dis-je, que ces 100 mille louis fussent dépensés en améliorations publiques dans le district de Québec dont on ne fait aucun cas et auquel on n'a nullement à reprocher d'avoir participé aux malheurs de 37, mais toujours ce district loyal payera sa quote part sans se plaindre, et je le dis franchement, le Haut-Canada qui a tant gagné de nos désastres involontaires, en faveur duquel le Bas-Canada a été confisqué, devrait être le dernier à se plaindre de cette mesure, mais au contraire il aurait à faire sous un tout autre régime.

M. le solliciteur général Drummond, bien que le sujet ait été discuté abondamment, se permettra de dire quelque chose sur l'illégalité des cours martiaux. C'était une jeune avocat quand elles ont été établies, cependant il se souvient parfaitement bien de l'époque. On a dit que ceux qui voteront pour l'amendement admettraient la légalité des cours martiaux, mais une telle assertion est sans fondement, elle est digne du caractère du débat. Il n'y a pas un seul mot dans les résolutions pour donner lieu à une telle opinion. Voici cet amendement qu'on pése bien chaque mot. (Il lit l'amendement puis il continue.) Y a-t-il quelque chose qui puisse servir de base à l'opinion mentionnée plus haut? pas un mot. J'ai voté pour l'amendement et cela n'empêche pas que je maintiens et que je maintiendrai toute ma vie que les jugements de ces cours martiaux étaient tout-à-fait illégaux. Il (M. Drummond) en vient ensuite aux efforts faits si pour renverser les jugements rendus par les cours martiaux. L'hon. membre pour le comté de St. Maurice, dit: il, qui en a parlé et qui a semblé jeter du blâme sur l'hon. membre pour Montréal, (pro. gén. LaFontaine) à ce sujet, était en France quand nous combattions ici, et il n'est pas juste de la part de l'hon. membre pour St. Maurice, qui ne peut savoir ce qui a été fait, de venir dire que nous reculons de la position que nous avons prise.

La chambre ne doit pas prendre sur elle la responsabilité d'intervenir sur les décisions des cours de justice, ce serait un précédent dangereux. S'il faut infirmer les décisions des cours martiaux, c'est aux cours de justice à le faire et non à la chambre. ... Il votera pour l'amendement de l'hon. membre pour Norfolk, non pas parce qu'il change le sens des résolutions, mais parce qu'il les explique, et les interprète clairement. Il viendra un temps où les décisions illégales dont on a parlé seront infirmées; mais il faut que cela se fasse d'une manière constitutionnelle. Il n'appartient pas à la chambre de dire quels ont été les coupables de trahison, l'acte d'amnistie a fait disparaître tout cela. Dans le langage technique les personnes amnistées sont remises dans la position qu'elles avaient auparavant; mais, par rapport à l'histoire, il n'en est pas ainsi. Il reconnaît que l'hon. membre pour St. Maurice est dans une position meilleure que celle de l'hon. membre pour Richelieu, parce qu'il n'a jamais confessé avoir pris part dans la rébellion, bien que pourtant l'histoire le fera regarder comme son auteur, et non le membre de Richelieu.

M. Robinson résume brièvement les arguments dont on a fait usage dans les débats, et il ajoute que du côté ministériel tous, depuis le plus savant jusqu'à celui qui l'est le moins, ont approuvé la rébellion.

L'hon. M. Cameron nie le fait, disant que c'est lui qui a ouvert le débat, qu'il a traité le sujet d'après ses mérites, sans faire la moindre allusion au passé, espérant qu'on s'en tiendrait là dans le cours de la discussion.

Après quelques mots de M. Bradgley, M. Chauveau parla en anglais répétant à peu près les choses qu'il avait

dites en français au soutien de sa motion.

La division de la chambre sur la proposition de M. Chauveau fut de 5 contre 67. MM. Papineau, Laurin, Duvaugon et Wilson de London, votant avec M. Chauveau.

La Chambre reconvoqua ensuite dans toutes les résolutions de M. LaFontaine, et rejeta tous les amendements des toris.

L'hon. membre M. LaFontaine présenta un bill, afin de mettre ces résolutions à effet; la seconde lecture aura lieu vendredi prochain.

La séance fut levée à 2 heures et demie du matin.

Mercr. 28 février.

Sir Allan McNab demande qu'une adresse se soit présentée pour obtenir communication des correspondances entre le clerc de la paix de Montréal et le gouvernement relativement à la rébellion de 1837 et 1838 renfermant des informations relatives à des papiers sur ce sujet qui pourraient avoir été transportés à Kingston et détruits.

M. Baldwin dit qu'il n'a jamais entendu parler d'aucuns papiers qui auraient été détruits et que c'est la seule réponse qu'il peut faire à cette partie de la motion. Quand aux autres papiers, la seule objection qu'il ait à alléguer, c'est que le bill d'amnistie ayant passé à l'unanimité, il serait très-impolitique de raviver toutes les plaies du passé qui doit être enseveli dans l'oubli. Ce motif est assez puissant pour l'engager à voter contre la motion.

Cette motion souleva un débat assez animé encore sur l'indemnité, et surtout sur le caractère de la discussion; c'est la récapitulation des débats sur cette mesure. Tous les hommes perdus dans l'opinion du peuple demandent à faire revivre les scènes de 1837 et 38, en réveillant tous les souvenirs par la publication des machinations secrètes et publiques d'alors.

Tous les hommes de paix refusent de reculer vers le passé et regardent devant eux pour entrer dans la voie du progrès et des réformes. Dans le cas présent M. Papineau soutient la motion de Sir Allan McNab. Il est le seul Canadien qui ait voté avec les toris qui ne croient pouvoir sortir de leur insignifiance qu'en faisant de l'agitation; et la résurrection de tous les souvenirs de 37-38 serait une fortune pour eux, la chose est évidente.

La motion de Sir Allan McNab soutenue par M. Papineau a été négative par 44 contre 15.

M. Chauveau demande la permission d'introduire un bill pour amener la loi des élections à Québec.

M. LaFontaine espère que l'hon. membre pour Québec ne pressera pas sa motion il y a un bill devant la chambre pour amender la loi d'élection, et l'hon. membre pourra y introduire une clause. Il ne pense pas convenable de présenter deux bills sur le même sujet.

M. Chauveau consent à remettre sa motion.

La chambre reçoit le rapport du comité général sur l'octroi de terres pour amender un montant de £100,000 pour le soutien des écoles communes, et permet à M. Price d'introduire un bill sur ce sujet dont la seconde lecture sera faite vendredi.

M. Holmes demande que la seconde lecture d'un bill pour amender la loi qui règle les billets d'échange soit faite et qu'il soit référé à un comité spécial.—Accordé.

M. Badgley demande la permission de retirer son bill pour abolir l'emprisonnement des dettes.

M. Cartier serait fâché de voir ce bill retiré. A présent le débiteur est dans une plus mauvaise position que le voleur. Le voleur est emprisonné pour deux ou trois ans, tandis que le débiteur peut être incarcéré pour la vie. En France, le débiteur ne peut être emprisonné qu'après un jugement, pendant un certain temps. Pourquoi ne serions-nous pas ici sur le même pied qu'en France? Cependant M. Badgley obtient permission de retirer son bill.

Après quelques affaires de routine la séance fut levée.

Miniv.

### ANNONCES NOUVELLES.

Bons des Incendies.—L. M. Viger. Soumissions pour presbytere à St. Vallier. Vente par enchère—Charles Lyonnais. Avis public—Ed. Tessier.

### L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 28 MARS, 1849.

### Ghomin de Fer de Québec a Halifax

LE TRANSPORT DE LA MALLE ANGLAISE.

La chambre d'assemblée de la Nouvelle-Ecosse s'occupe maintenant de la discussion de résolutions ayant pour objet d'assurer une somme annuelle de £20,000 pour la part de l'intérêt payable par cette province sur le capital qui sera avancé pour la construction du chemin de fer de Québec et d'Halifax. Le Courrier de cette dernière ville dit que ces résolutions passeront à une grande majorité.

La chambre d'assemblée du Nouveau-Brunswick a adopté des résolutions sur lesquelles a été basée une adresse au Gouverneur de cette province, le priant de faire des représentations au gouvernement de Sa Majesté contre le transport des malles anglaises par la voie de Boston, en traversant les États-Unis d'Amérique.

Est-ce que la Législature du Canada ne suivra pas l'exemple que lui donnent celles des seurs provinces? Est-ce qu'elle ne s'occupera pas de ces deux sujets si importants pour nous, le chemin de Fer de Québec et Halifax, et le transport des malles? Est-ce que le Canada ne sortira pas de son apathie et de sa langueur?

### Documents Parlementaires.

ÉTAT DES ARGENTS PAYÉS PAR LE GOUVERNEMENT EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE 1848, POUR IMPRESSIONS.

A MM. Derbishyre et Desharats, Imprimeurs de la Reine, £5,467 9 11  
Impressions diverses au Parliament, Herald et Revue Canadienne, 69 10 0

Total, £5,536 19 11

A MM. Derbishyre et Desharats, pour annonces, proclamations, etc. dans la Gazette du Canada. Souscription par le gouvernement de 1,223 copies de la dite Gazette pour les officiers pub., £1,401 0 6

Total, £6,938 0 6

REVENUS DES IMPRIMEURS DE SA MAJESTÉ EN 1848, (MM Derbishyre et Desharats.)

Reçu du gouvernement pour annonces, dans la Gazette du Canada et souscriptions par le gouvernement à la dite Gaz. £1,401 0 6  
D'autres sources, 368 11 1  
Pour abonnements, 87 0 0

Total, £1,856 11 7

Reçu du Bureau des terres de la Couronne pour impressions, papeterie, 276 12 9

Total, £2,133 14 4

N.B.—Dans ce tableau figurent des Statuts provinciaux et des

En 1846 le compte des Imprimeurs de Sa Majesté pour l'impression des lois provinciales, pour l'impression de 8,500 copies en anglais et 4,500 copies en français, plus, etc., s'est monté à

Table with 2 columns: Item and Amount. Includes REVENU de la Gazette de Québec, Recettes, DÉPENSES, and Total.

Table with 2 columns: Item and Amount. Includes Gages des ouvriers, Apprentis, Papier, Encre, Dépenses diverses, and Total.

Gazette du Haut-Canada.—Revenu du 1 janvier 1845 au 31 décembre.

Table with 2 columns: Item and Amount. Includes Ventes et saisies judiciaires, Trésoriers de districts, Bureau de l'inspecteur général, etc.

N. B.—Cette Gazette a 250 abonnés.

Tableau des votes Sur le Bill pour augmenter la Représentation de la Province.

Table with 2 columns: Category and Votes. Includes POUR LE BILL (Bas-Canadiens, Franco-Canadiens, Haut-Canadiens) and CONTRE LE BILL (Haut-Canadiens, Bas-Canadiens, Franco-Canadien).

On nous prie d'informer nos lecteurs qu'il y a erreur dans cette partie du procès verbal de la séance de l'Assemblée Législative du 14 mars, au sujet de la Requête présentée par l'honorable A. Dionne et autres, demandant que la pétition de certains habitants de la paroisse de Sainte-Anne, pour l'établissement d'une juridiction séparée avec le chef-lieu de Saint-Patrice de la Rivière du Loup, ne soit pas accordée, et qu'il ne soit fait aucun changement, dans les lois qui l'unissent au district de Québec, à moins qu'une majorité des personnes y intéressées ne fasse connaître leur sentiment.

Une semblable requête n'existe pas. Il y a donc erreur, mais elle n'est pas notre car elle se rencontre dans le procès verbal de la même séance imprimé par ordre de la chambre d'Assemblée.

Italie.—Le ministère Romain a informé l'Assemblée nationale qu'une intervention de la part de l'Autriche, de l'Espagne et de Naples était annoncée. La France n'avait pas encore décidé sur ce qu'elle doit faire dans cette question. Le Piedmont a résolu d'intervenir dans la Toscane pour empêcher la guerre civile et s'opposer à l'intervention autrichienne.

La prochaine malle pour l'Angleterre sera close à Québec vendredi le 30 courant.

TRUITE PROFITABLE.—Il a été pêché dans la seigneurie de la Petite-Nation une truite pesant 27 livres. Elle a eu l'honneur d'être mangée chez le restaurant Compain à Montréal.

Nous voyons par la Dépêche Télégraphique que le magasin de MM. Mead et Cie, Chapelliers de Montréal, ainsi que le magasin voisin occupé par M. Pelletier, cordonnier ont été la proie des flammes. On croit que le feu est dû à une fuite de gaz. La propriété était assurée pour 23,000.

P. Jorre, Ecuyer N. P. de St. Denis, (en fins) a bien voulu se constituer agent de notre journal pour cette localité.

Comme voilà le temps où l'on va commencer à faire du sucre dans le district de Québec, nous croyons utile de reproduire de la Minerve l'article suivant sur le quel nous attirons l'attention des personnes intéressées.

Sucre d'Érable. Manière dont on s'y prend à New-York pour le faire blanc.

L'homme qui a remporté le prix à Auburn en 1846 avait soin de tenir tous ses vaisseaux propres. Il faisait passer le sucre chaud dans des vaisseaux de forme conique ayant une ouverture d'un demi pouce, bouché à l'extrémité intérieure, jusqu'à ce que le sucre fût parfaitement dur; alors il posait dessus trois doubles d'étoffe de laine, et répandait dessus une pinte d'eau tous les matins, pendant trois semaines de suite. L'eau devient comme la mélasse noire, et le sucre, quand il est fait, ressemble à du sucre blanc.—New-York commercial Advertiser

Ce qui précède nous rappelle que nous avons oublié d'accuser réception d'un échantillon de sucre d'érable, de M. J. J. Taylor, de Hadley, qu'il est très difficile de distinguer du sucre blanc rompu. Il a obtenu le second prix à l'exhibition de la société d'agriculture du comté de Standstead. Gazette de Sherbrooke. M. L'éditeur.—Comme le temps de faire du sucre d'érable approche, je vous demande la liberté de faire quelques remarques par le moyen de votre excellent journal, sur la meilleure manière de le faire. Je ne vois pas pourquoi, au lieu de payer des milliers de louis pour des sucres importés, nos cultivateurs ne nous en fourniraient pas notre provision, ce qui serait le moyen de les enrichir et d'enrichir le pays. En effet, il n'y a aucun doute qu'avec un soin convenable, quelque amélioration dans la qualité du sucre d'érable, il ne deviendrait bientôt un article profitable d'exportation. J'ai vu moi-même des échantillons de sucre d'érable égal en qualité et en apparence au sucre blanc ou à la cassonade.

Il est à espérer que les cultivateurs porteront leur attention sur cet important sujet, puisqu'il sera pour eux d'un avantage immense. La chose la plus importante pour faire du bon sucre est la propriété; on doit prendre soin que tous les vaisseaux qui reçoivent la sève des érables soient nets, et exempts de mousse ou de matière végétale, puisque c'est cela qui donne au sucre une couleur terne. On doit couler soigneusement la sève avant de la faire bouillir. La manière de conduire ce procédé se trouve dans un journal américain que je reproduis:

On coule la liqueur dans de grands vaisseaux plats de fer battu, (en forme de lèche-frite) sur un support en pierre, et on la fait bouillir. Dans trois gallons de sirop, délayez environ la moitié d'une pinte de lait, et le blanc de deux œufs; ensuite, placez le sirop dans un grand vase plat de fer battu sur un poêle, jusqu'à ce qu'il bouille. Coulez-le et faites-le bouillir jusqu'à ce qu'il devienne en grain et alors laissez-le dans cet état environ six heures avant de l'égoutter. Cet égout se fait au moyen de quatre petites planches qui convergent à un même point; la mélasse se précipite au fond; on tient au-dessus du sucre pendant trois jours une flanelle mouillée. C'est la recette dont se sert la jeune demoiselle (Miss White du comté de Delaware) pour donner au sucre sa dernière clarification.

Les grands vases de fer battu en question sont faits de feuilles de fer russe, de huit pieds de long, de quatre pieds de large et de six ou huit pouces de profondeur. L'objet de cette forme de bouilloire est de présenter une grande surface pour l'évaporation, et de cette manière hâter le procédé d'un quart de temps ordinaire. Pour faire du sucre en grain qui ressemble à la cassonade, il est nécessaire, lorsque le sirop a bouilli suffisamment pour être réduit en sucre, de l'enlever du feu, et au lieu de le verser dans les moules, de continuer à le brasser jusqu'à ce qu'il soit froid.—J'espère que ces quelques remarques seront utiles à quelques-uns de vos lecteurs de la campagne.

Je demeure, etc., UN AMI DES CULTIVATEURS. Montréal, 14 mars 1849.

LE COURAGE D'UNE MÈRE.—Les journaux de Boston d'avant-hier (le 15) rapportent un trait qui pourrait occuper dignement sa place dans l'histoire de l'héroïsme maternel. Mardi soir, vers minuit, le feu éclata dans un magasin d'articles de fantaisie situé au No 353 de Washington Street. Au premier demeure une famille composée de la mère et de six enfants, mais l'escalier est déjà intercepté par la fumée, et il ne reste plus nul moyen de fuir de ce côté. Avec cette présence d'esprit, cette activité, cette force que donne le péril, la mère ouvre la fenêtre et descend successivement dans la rue cinq de ses enfants, dont l'aîné a neuf ans et le plus jeune est âgé de quelques mois à peine. Reste encore une fille de dix-sept ans, couchée à l'étage supérieur: la mère court la réveiller, pourvu à son salut, puis songeant enfin à elle-même, quitte à son tour la maison. Mais, son œuvre accomplie, ses forces l'abandonnent, elle tombe évanouie en touchant le sol, et ce n'est qu'au bout d'une heure de soins intelligents qu'elle revient à la vie.—Admira-

ble contraste de ces natures féminines, en qui Dieu met à la fois tant de vaillance et tant de faiblesse.—Cour. E. U.

PAR LE TELEGRAPHE.

Montréal 26 mars. Le Pilot de ce jour annonce qu'il est obligé de discontinuer sa publication par suite du verdict obtenu par le sieur Gagy. L'établissement de ce journal sera vendu à Pécane le 20 avril.

CONSEIL LEGISLATIF. Lundi 26 mars.

Cette Chambre a passé le Bill pour transférer à l'Islet le Bureau d'Enregistrement du comté de l'Islet.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. Mardi 27 mars.

M. Hincks a soumis un projet de tarif qui a été imprimé. Il sera pris en considération vendredi. La valeur de toute importation sera sujette à un droit ad valorem au port d'entrée en ajoutant au montant payé par l'importateur, tous les frais et charges, l'assurance exceptée. (Morning Chronicle.)

Le Journal L'AVENIR, et le Pouvoir Temporel du Pape.

« Loin de décliner la libre discussion, c'est l'Eglise aujourd'hui qui seule la sollicite. » Un Contemporain. « Si dans un état catholique romain, personne ne s'écarterait jamais des préceptes de sa foi, la question ne serait pas: quel est le meilleur des gouvernements? mais plutôt, dans un tel gouvernement quel besoin y a-t-il d'autres lois? » Lord Fitz William, (protestant.) « Les gens qui ne font qu'effleurer une matière, se promènent dessus comme les mouches sur la glace d'un miroir, sans l'entamer. » Léon Boré, (Suite et Fin.)

Une autre raison que vous donnez pour justifier l'échauffourée sacrilège de Rome, est la suivante, bien digne. Messieurs, de votre jeune expérience: Mon pays n'est pas de ce monde. Donc les Papes, depuis 13 siècles, sont des impies d'abord pour avoir travaillé ainsi, eux les Vicaires du Christ, sa parole formelle et sacrée. Puis ce sont des despotes, des tyrans, des ogres à face humaine comme tous les rois, car ils se sont laissés faire rois, et Jésus, le roi de l'Univers, a refusé la royauté des juifs. C'est heureux, Messieurs, qu'il ne vous prenne pas envie de commenter en ce sens, toute l'Écriture Sainte; on en verrait de belle. Tous les philosophes anti-catholiques ont expliqué aussi maladroitement que vous les paroles divines que je viens de citer: ça ne valait donc pas la peine de les copier. Ils n'ont réussi qu'à tronquer les simples aveugles, les hommes à perdition: ambitionnez-vous cette triste gloire? Hélas! vous l'auriez cette gloire, ici comme ailleurs, tant la nature humaine a de penchant pour s'aveugler sur ce qui favorise ses mauvaises passions. Croyez-le, il y a de l'écume partout dans les grandes bouilloires des sociétés; plus vous chaufferez, plus vous aurez selon votre triste goût. Mais aussi les vrais citoyens, les vrais amis du peuple, les vrais catholiques canadiens n'en seront que plus éclatants et mieux connus quand votre prétendue liberté de penser, poussée jusqu'à la licence, les aura dégagés tout-à-fait de votre impur alliage. Nous ne vous provoquerons donc point à continuer vos funestes prédications: mais bien, s'il en est encore temps, et pourquoi ne le serait-il plus? nous vous conjurons au contraire de vous rappeler que ce n'est point d'abord le lait d'une mère philosophe que vous avez sucé dans le Canada Catholique. Ce n'est point à des mains universitaires qu'au sortir du toit si chrétien qui a protégé votre berceau, vous avez été confiés pour la culture de votre cœur et de votre intelligence. Vous n'êtes point de ces amis et de ces exemples pernicieux qui flétrissent, au premier contact, la double et précieuse fleur de l'innocence et du talent. Vous êtes toujours, et vous avez encore, tout ce qu'il faut à l'homme comme être religieux, comme citoyen, comme individu honnête, paisible, libre et heureux. Encore une fois, ne cherchez point, pour le bonheur prétendu de vos compatriotes et le vôtre, par une fausse intelligence de la liberté, à fonder ici, vous catholiques, cette école anti-chrétienne, d'où est sorti le chaos moral et religieux qui fait douter aujourd'hui si le monde marche vers sa ruine ou vers un retour à la seule voie qui lui est ouverte: vers le christianisme; mais le christianisme sincèrement et complètement professé; le christianisme dans la vie publique comme dans la vie privée et la conscience; le christianisme chez les savants encore plus que chez le peuple; le christianisme partout, dans la politique, dans les lois de la science, les lettres et jusque, dans les arts

mêmes, comme il a régné aux âges de foi. Son influence est alors pour gloire incontestable l'extinction de la barbarie en Europe et l'établissement de la civilisation chrétienne. Aujourd'hui, dans l'état où est la raison sociale éclairée, sans qu'elle s'en doute, par les lumières de dix huit siècles de christianisme, quels ne seraient pas ses véritables progrès dans l'ordre matériel et spirituel, car, comme l'a dit quelqu'un, le catholicisme ne renne le monde que pour le soulever vers le ciel, si cette civilisation, ingrate et oublieuse, voulait rendre hommage à la source d'où elle sort et de laquelle dépend encore sa gloire et son sort.

Ceci n'est qu'une pensée jetée en passant. Il faudrait autre chose qu'un article de gazette pour en développer la magnificence et incontestable fécondité. Vous la trouverez, Messieurs cette pensée dans tous les publicistes catholiques. Pour le moment, je ne puis que la résumer ici, d'après un témoignage déjà cité, et qui ne peut vous être suspect, vu que entre rationnels les indépendants comme vous Pètes et l'affranchissement de l'intelligence humaine décrétée par le protestantisme, il n'y a, en principe du moins, nulle différence. Voici comment le protestant Lord Fitz William entend les conditions fondamentales des sociétés ou des gouvernements. Lisez bien: la leçon n'est pas longue, mais elle est bonne: « Il est impossible, dit cet honnête enfant de Calvin, de former un système de gouvernement quelconque qui puisse être permanent ou avantageux, à moins qu'il ne soit appuyé sur la Religion Catholique Romaine. »

Certes! Que ferons-nous, nous jeunes catholiques de Montréal, qui devons savoir depuis notre bas âge qu'il n'y a pas de religion catholique romaine sans représentation visible qui siège à Rome; sans Pape, c'est à dire, centre de foi et d'autorité; que ferons-nous, dis-je, nous qui saluons avec enthousiasme cette prétendue cause des nations que ce centre d'autorité réprouve et fulmine? Car le sérieux là dedans, il faut y penser, c'est que le Pape fulmine en Pape en vertu de sa puissance spirituelle, que vous appelez, il est vrai, pour parer le coup, le texte vieilli des conciles. C'est pourquoi, du haut de votre science démocratique vous interjetez appel comme d'abus devant votre Conseil d'État, M. Papineau; et tout est dit pour vous; mais, Messieurs, le monde catholique n'est pas si hardi, et hors le tribunal même de l'Eglise, il ne saurait trop où donner la tête pour mettre sa conscience, à l'abri, dans des intérêts si graves. Il doit y avoir en effet une borne dans cette vive question du pouvoir temporel du Pape, au delà de laquelle il y a tout à craindre de se lancer puisque l'Eglise par ses conciles et son chef en font un cas d'exclusion du corps de l'Eglise; puisque les hommes les plus éminents, les démocrates les plus honnêtes l'ont justifiée et respectée dans leur haute raison; puisque, entre tant d'autres, le Grand duc de Toscane et le célèbre Père Ventura ont mieux aimé l'un renoncer à sa couronne, l'autre à de vives convictions peut-être, plutôt que de s'enfreindre. Et vous, qui vous blessez du titre, très-odieux, il est vrai, de mauvais catholiques, quelle est donc nettement votre prétention dans toute cette affaire? Pour ne point vous condamner, faut-il débiter avec vous l'Eglise a vieilli? que le Pape, homme sans génie, comme a dit un ministre du régime actuel dans Rome, est aussi sans mission et sans autorité sur cette question, et que le tout doit vous être rapporté à Montréal, d'où le monde apprendra ce qu'il en faut enfin croire et penser? Du moins, avant de prononcer, suspendez vos préjugés et votre déplorable ignorance sur tout ce qui concerne cette question; et toutes celles où la religion et l'Eglise se trouvent intéressées. Quant au pouvoir temporel du Pape et à l'indépendance de l'Eglise, que ne lisez-vous du moins, puisque vous voulez parler de choses étrangères à votre sphère bien connue, les excellents articles de MM. de Ravignan et Dupanloup, qui se publient, les uns, à votre porte, les autres, à Québec. Vous feriez preuve au moins de quelque bonne foi. Relisez ces articles, s'ils ne valent rien; prouvez le contraire: ce sera mieux, sous tous rapports, que d'ébalour vos fronts de pompesuses contre-vérités, telles que celle-ci, déjà citée: La démocratie, (la œuvre sans doute) Dieu l'a mise dans le cœur de tous les hommes, (comme la religion des déistes et des rationalistes, je présume,) comme le sentiment du beau, du bon et du vrai; on en a encore telle que cette autre: L'affection pour cet homme, (M. Papineau,) doit être vaste comme le monde, imprévisible comme la liberté. En vérité, Messieurs, auprès de tout lecteur de sens calme et juste,

Quid tantum feret hic promissor liatu? Nous apprenons à l'heure même que vous avez bien voulu lire l'article concernant M. Papineau, à qui nous sommes loin de refuser tout ce qui lui est dû d'estime et de reconnaissance publique pour la partie noble et méritoire de sa vie politique; mais devant lequel et contre lequel, ainsi qu'à votre égard, Messieurs, nous userons, sans la moindre inquiétude, de toute notre liberté de penser. Il est probable que nous n'aurons pas lieu de répondre à vos répliques, tant que vous resterez sur le terrain anti-catholique où vous vous êtes placés. Il faudrait reprendre les choses de trop loin. Nous avons voulu seulement communiquer vos

veues, avec leur portée délétère, au public honnête et religieux que les affaires, ou autres bonnes raisons empêchent de suivre vos doctrines d'une manière suffisante pour en apprécier la fautive tendance. A ce titre comme nous l'avons déjà dit, votre article sur le pouvoir temporel du Pape exigerait bien d'autres éclaircissements que nous ne pouvons donner aujourd'hui. Il faudrait d'abord expliquer votre liberté de penser, qui forme une de vos déclarations épiques; comme si les catholiques vrais et éclairés n'avaient pas cette liberté ici comme partout. Il faudrait vous demander ce qu'a voulu dire Mgr votre Evêque, dans son beau et dernier mandement, quand il conjure ses diocésains d'éviter la lecture de ces livres, de ces journaux etc.

Il faudrait savoir pourquoi vous ne citez jamais, sur les questions du jour les plus importantes et où votre religion est concernée, quoique vous en disiez, les papiers catholiques de France ou de Rome, mais uniquement ceux des démagogues.

Il faudrait, pour couper court à toute discussion de détail avec vous, vous poser les questions suivantes: Qu'est-ce que le catholicisme pour vous? qu'est-ce que l'Eglise, dans ses rapports avec la société politique? Ceci établi une bonne fois, il faudrait vous expliquer ensuite avec plus de chance d'être compris, que vos lamentations sur le sort des Polonais sont dignes de bons cœurs sans doute, mais sont fausses dans leur objet; car Grégoire XVI a blâmé en Pologne ce que Pie IX blâme en Canada, si vos idées avancées de républicanisme fractionnaire avaient le résultat que vous travaillez tant à y réaliser. Les vrais Polonais, preuve qu'ils ont compris la voix qui les avertisse, et qu'ils sont restés sans rancune, ont adressé récemment au successeur de Grégoire XVI le plus bel hommage de sympathie et de dévouement qu'ait reçu l'immortel exilé.

Il faudrait vous féliciter de ce que vous aimez et encouragez la Tempérance, qui s'opère comme vous savez, par la Croix; et la Croix, qui a vaincu et changé le monde, et qui peut seule le rétablir et lui donner ce que vous cherchez ailleurs, appartient à l'Eglise catholique; à votre Eglise, Messieurs, dont il faut admettre toutes les œuvres comme toutes les lois, si vous voulez être conséquent et rester dans le chemin du ciel.

Il faudrait vous citer, pour encourager vos talents et votre ardeur, cette petite peinture du caractère français pris du côté, qu'un jeune savant catholique a tracé dans le même but, devant ses jeunes compatriotes. Le caractère français et le nôtre, c'est tout un. « Il y a véritablement dans les cœurs français, dit l'estimable jeune homme, une impétuosité native, qui, lorsqu'elle s'attache au bien, le poursuit avec une vigueur sans pareille, de même qu'il y a dans les esprits un instinct de rectitude, une lucidité, une verve dont la puissance mise au service de la vérité ne connaît point d'égal. »

Et quant à la jeunesse en particulier, à sa mission, à l'espérance qu'elle inspire, voici comment le même écrivain en parle: « En effet, dit-il, voilà que nous, zélés de tous les progrès par le christianisme, nous avons sous les yeux, et en grand nombre, des jeunes gens chez lesquels l'amour du vrai, du bien et du beau s'est substitué aux dangereuses passions qu'on dirait à cet âge; des jeunes gens qui ont placé au-dessus de toutes choses l'idéal divin de l'existence, et qui mettent en commun les classes de leur esprit et les Latitens de leur cœur, marchent à la conquête de ce riche avenir que l'on dévrait encore attendre comme récompense de tant d'efforts pieux, lors même qu'il ne serait pas aussi fiévreusement écrit dans les plans providentiels, lors même que nous n'en verrions pas déjà briller les premières lueurs aux bords de l'horizon... Oui, ajoutez-t-il, c'est sur la jeunesse, sur une jeunesse à la fois murie et en thousiasme par la vertu, la piété et l'étude que notre société froide d'incrédulité, perdue d'égoïsme, doit placer son espoir le plus ferme, le plus précieux. »

Ces paroles sont belles, sont justes parce qu'elles sont vraies: elles peuvent, que disons-nous? elles devraient avoir à Montréal comme à Paris, leur éclatante réalisation. Non que notre société canadienne soit, au degré de la société française, fronde d'incrédulité, perdue d'égoïsme, mais afin qu'elle ne devienne tôt ou tard ni l'un ni l'autre.

Maintenant, Messieurs, il est impossible de renfermer dans le cadre étroit d'un article de gazette tout ce que vos idées comportent de hasardé, de faux et de dangereux; nous devons prendre congé de vous: désirant sincèrement de ne point attribuer à quelques mauvais motifs préconçus de votre part, cette témérité et ce danger de vos idées. Mais séduits comme tant d'autres vaincus par le prestige universel du système insurrectionnaire qui emporte les peuples vers des destinées dont Dieu seul fait le dernier mot, vous croyez que la fièvre sévère qui cause ce mouvement est une raison suffisante, pour en glorifier tous les actes et en aspirer toutes les suites pour votre patrie; jugeant par là que les peuples, en tant que peuples, ne sont soumis à aucuns principes ils peuvent changer leur état social avec autant de liberté irraisonnée et irraisonnable que des enfants changent de hochet. Or, tel n'est point le credo social des peuples catholiques. Et comme votre tribune d'où découlent ces enseignements est élé-

vée au plein milieu de la capitale d'un peuple éminemment catholique, vous auriez tort de nous en vouloir parce que nous usons du droit et que nous remplissons le devoir de réclamer.

UN CANADIEN CATHOLIQUE.

Voici une anecdote que nous regrettons de n'avoir point trouvée dans les Mémoires de M. Causidière: elle avait pourtant son mérite.

Un voyageur qui parcourait le nord de la France, demanda à un aubergiste s'il y a beaucoup de républicains dans son département.

—Oh! non, monsieur, répondit l'aubergiste; nous en avions quelques-uns... —Quelques milliers, sans doute? —Non, non... sept; et comme ils dérolaient le pays, nous les avons envoyés tous à l'Assemblée; aussi il n'y en a plus maintenant.

Correspondance.

M. Maxime P.—Islet—journaux expédiés. Votre abonnement datera du 26 mars. M. Germain P.—St. Arsène de Kakouna. Lettre reçue, journaux expédiés.

ANNONCES.

VENTES PAR ENCAN.

SERA vendu, JEUDI, le 29 MARDI courant, à dix heures de l'après-midi, le fonds de magasin de CHARLES LYONS, rue Aiguillon, faubourg St. Jean, consistant en un bon assortiment d'épicerie.



Des Bons des Incendies de Québec. Bureau du Receveur-Général, Montréal, 23 mars 1849.

AVIS public est par le présent donné que les porteurs des bons des Incendies de Québec, qui n'ont pas obtenu leur paiement, sont priés de se rendre à l'atelier de reliure de M. Bethel, Cardonnet, à Québec, qui leur en fera le paiement.

AVIS public est de plus donné aux parties en faveur desquelles ces bons ont été accordés sous forme de prêt, que M. GLACKEMEYER sus-nommé est aussi autorisé à demander et recevoir le remboursement de l'INTERET ANNUEL, accumulé ou s'accumulant sur tels bons.

AVIS PUBLIC. TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu M. JOSEPH COURVAIS, en son vivant, de Québec, maître maçon, sont priés de la présenter au soussigné, et ceux qui doivent à la dite succession sont priés de payer au soussigné à son bureau rue St. George, faubourg St. Jean.

SOUMISSIONS POUR PRESBITERE. MM. les commissaires nommés pour l'ÉRECTION d'un PRESBITERE dans la paroisse de St. Valier, recevront des propositions pour le dit ouvrage; MM. les commissaires ne seront pas tenus de prendre le plus bas prix. Pour voir les plans et devis, s'adresser au curé du lieu.

Stations du Jeudi-Saint.

Approuvées par Mgr. l'Archevêque de Québec. PETITE brochure, avec couvert imprimé, contenant les prières pour chaque STATION du Jeudi-Saint, à vendre au bureau de ce journal, prix 6 sous.—Grande réduction de prix pour les marchands.

On se procure cette brochure à la librairie de J. & O. Crémazie, 12 Rue la Fabrique, et chez M. Dion, Institutour, Rue St. Vallier.

UNE FILLE Canadienne trouverait à se placer dans une famille, à la Haute-Ville, en s'adressant à ce bureau. Une personne venant de la campagne serait préférée.—19 mars, 1849.

PLANCHES ET MADRIERS. A vendre à bas prix!!! PAR le soussigné Rue du Palais, Québec, 14 mars 1848.

UNE CARTE. Le soussigné est maintenant prêt à recevoir un nombre limité d'élèves à être instruits dans les diverses branches de l'Architecture, de l'Arpentage, et du Génie Civil, conjointement, ou séparément, au gré de l'élève. Le soussigné enseigne aussi, mesurement de toute espèce, Géométrie, mathématiques, Mécanique, etc.

CHS. BAILLARGE, Châtea St. Louis, 14 mars 1848

A LOUER, DANS la rue St. François, près de la porte HOPE, une maison neuve, finie dans le dernier goût, en briques à feu, dans laquelle il y a 11 appartements, grande cave, avec écurie, cour, etc. S'adresser à LOUIS BILODEAU, Québec, 14 mars, 1849.

MAGASIN à LOUER. ÉTANT la moitié de celui que le soussigné occupe lui-même, possession donnée au premier mai prochain. W. Le CHEMINANT, Québec, 14 mars, 1849.

PIÈCE CURIEUSE d'Horlogerie. INVENTÉE et exécutée par moi-même, ANTOINE ROUSSEAU, demeurant à St. Roch de Québec, rue St. Joseph.

L'exhibition s'en fera prochainement Québec, 7 mars 1849.

Maison à Louer. DANS la Rue St. Vallier, faubourg St. Valier, le bas d'une maison à deux étages, située dans un excellent emplacement pour le commerce et occupée actuellement comme magasin d'épicerie. Possession donnée au 1er mai prochain. —AUSSE.—

Deux autres loyers dans le haut de la même maison. S'adresser au bureau de ce journal. Québec, 16 février, 1849.

LES portraits de SA GRANDEUR MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, et L'ON. L. II H. LAFONTAINE sont maintenant en vente chez le soussigné.

LES portraits de l'abbé O'Reilly et du Dr. W. Nelson, seront les deux suivants qui paraîtront. Les personnes désireuses de se procurer ces portraits devront s'adresser (franc de port) à Montréal chez J. M. LAMOTHE, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire-Québec, 5 mars 1849.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Planches, à Haute-Ville de Québec Québec, 12 juin, 1848.

Bâtiment Wolfe.

A LOUER. Le superbe magasin maintenant occupé par M. McGill, sellier, bâtisse Wolfe, Rue St. Jean, s'adresse à F. EVANTUREL, Avocat, No. 32, rue St. Louis. Québec, 2 Février 1849.

A LOUER A LA POINTE LEVY, (En Haut de la côte (à l'Ouest.)

UNE MAISON, et DEUX magasins, Pun de 25 sur 50, l'autre de 20 sur 20 pieds, avec jardin, puits et dépendances, dans une excellente place pour le commerce, et propre à une ou deux familles. S'adresser à ALBERT ANGERS, Faubourg St. Jean, Rue St. Jean. Québec, 16 mars 1849.

A LOUER. PARTIE du Haut d'une maison à deux étages en pierre, située dans la rue St. George, faubourg St. Jean, avec un excellent langar en brique. Possession donnée au premier de mai. S'adresser sur les lieux, au propriétaire soussigné PIERRE DROLET, Québec, 16 février, 1848.

BUREAU DU PRET AUX INCENDIES. Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848.

AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débetures du Gouvernement livrés aux Incendies, le 1er Décembre 1847, écherra le 1er Décembre prochain.

Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur quoi le Caisier ou compteur de la Banque leur livrera un certificat en double; l'un de ces certificats devra être présenté au soussigné et les parties respectives jusqu'à ce que leurs reçus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général.

FELIX GLACKEMEYER, A VENDRE. 700 QUARTS DE FLEUR examinée supérieure, Port Hope Mill Brand. W. Hamilton, No. 63, rue St. Pierre, Québec 15 décembre 1848.

JOHN D. TRIPP. EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, se informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'hiver à de conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'espérera rien pour leur procurer tout le confort possible.

N. B. Confers et Lunch prêts sous le plus court délai. Québec, 1 décembre 1848.

A LOUER, DU 1er MAI prochain, le Magasin No. 1 rue Sous-le-Fort, Basse-Ville. S'adresser à P. V. BOUCHARD, Québec 17 janvier 1849.

Maitre d'Ecole demandé. On a besoin immédiatement d'un INSTITUTEUR, pour la paroisse de Beaumont, s'adresser à CHS. LE TELLIER, écr. Beaumont, 19 Fév. 1849. Président.

ETUDE DE NOTAIRE. Le Soussigné, tenu depuis quelque temps hors de cette ville à l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau actuel, Rue d'Aiguillon, porte voisine de M. P. Gauvreau, Architecte faubourg St. Jean.

EUGÈNE LÉCUYER, Québec, 12 Janvier 1848.

Cours populaire de Chimie. A la demande d'un grand nombre de personnes, le soussigné donnera un COURS POPULAIRE DE CHIMIE

durant lequel seront exposés par une série d'expériences nombreuses et des explications mises à la portée de tout le monde, les faits les plus curieux, les plus utiles et les plus intéressants de cette science.

Le cours consistera en huit ou dix séances qui auront lieu le LUNDI soir, à sept heures et demie.

L'objet du soussigné étant simplement de répandre des connaissances agréables et utiles pour l'ouvrier comme pour l'homme de profession, tout en recouvrant les dépenses inévitables, le prix d'entrée ne sera pour tout le cours que d'UNE PIASTRE (pour un monsieur et une dame.) 15 sous par personne par séance.

Des billets sont déposés au bureau du Canadien et chez le gardien de l'Institut Canadien. Il sera donné avis de l'ouverture du cours.

N. AUBIN, Québec, 14 février, 1849.

REPERTOIRE NATIONAL. Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VESINA, agent. Québec, 15 Sept. 1858.

GRAND TIRAGE AU SORT

DE PROPRIETES FONCIERES, SITUÉES DANS LA CITE ET LES ENVIRONS DE QUÉBEC, COMPRENANT TREIZE LOTS, dont la valeur est comme suit:

Table with 3 columns: Valeur de chaque lot, Revenu annuel, and Lot number. Total value is £6,875 and total revenue is £442.

Ce montant est divisé en 1375 parts de £5 chaque. Ceux qui désirent acquérir des actions dans ce Tirage au sort, signeront le programme, mentionnant le lieu de leur résidence et le nombre de parts qu'ils prennent.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

DESCRIPTIONS DES LOTS.

PREMIER LOT.—Un qui situé en la Basse-Ville de Québec, du côté nord de la rue St. Paul, sur la rivière St. Charles; comprenant 41 pieds et 41 pouce de largeur sur 379 pieds 6 pouce de profondeur, mesure anglaise, à distraire toutes fois les trois rues St. André, St. Antoine et St. Jérôme, de trente pieds français de largeur chaque, dont l'acquéreur aura néanmoins la liberté de se servir jusqu'à ce qu'elle soient ouvertes.

SECOND LOT.—Comprend un terrain situé en la Basse-Ville de Québec, quartier St. Pierre, au côté nord de la rue St. Paul, de 41 pieds 2 pouce de largeur, sur la rue St. Paul, et 43 pieds 10 pouce de largeur de long de l'alignement, sud de la rue St. André, sur 127 pieds de profondeur, le tout mesure anglaise; borné en front par la rue St. Paul, et en profondeur par l'alignement sud de la rue St. André; joint à l'est à François Joseph Parent, et à l'ouest à James Gibb.

Avec une maison en pierre à trois étages sur tout le front du dit emplacement, avec un comptoir ou bureau en arrière, le pignon ou est de la dite maison est mitoyen avec James Gibb, et celui du côté est sera mitoyen avec le dit François Joseph Parent. Il y a aussi un hangar en bois sur ce lot.

Ce lot restera sujet à une servitude envers les propriétaires du lot premier, de les laisser se servir en tout temps, soit en voiture ou autrement du passage qui existe actuellement du côté est de ce lot; de neuf pieds de large, commençant de la rue St. André à la rue St. Paul, jusqu'à ce que la dite rue St. André soit ouverte et repasse de manière à former une communication libre et facile, soit en voiture ou autrement du dit lot No. 1, soit avec la rue St. Thomas, soit avec la rue St. Pierre; les locataires de ce lot auront droit de continuer leur occupation jusqu'à la fin de l'année courante.

TROISIÈME LOT.—Un lopin de terre situé en la Paroisse de Charlesbourg, Seigneurie de Notre Dame des Anges, en le comté de Québec, au lieu nommé Village St. Pierre, à environ six mils de la ville, d'un arpent et demi de front sur trois arpents et quatre perches de profondeur; avec un morceau de terre y adjoignant du côté nord, de six perches de large, sur un arpent et quatre perches de profondeur, distrait de la terre d'Alexis Bedard, ces deux lots contigus et bornés en front vers l'est par le chemin de Roi dit chemin St. Pierre, en profondeur vers l'ouest par le lot No. 5, et par Alexis Bedard, au côté nord encore par le dit Alexis Bedard, et au côté sud par Louis Bedard, avec une maison mesurant de 66 pieds de longueur, bien finie dans le dernier goût, une grange et étable bien taillée, avec puits de pompe.

De ce lot est toutefois à distraire le lot No. 4, tel que ci-après désigné.

Le dit lot numéro trois se composera en outre d'un lopin de terre d'un arpent et demi de large sur quinze arpents de profondeur, premier son front à l'est, à la profondeur du dit lot No. 4, et adjoignant à sa profondeur vers l'ouest à Étienne Ledard, joignant au nord à Alexis Bedard et Jean Pepin, et au sud à Louis Bedard, avec le droit de passage en tout temps en voiture ou autrement à travers le lot No. 5, par le chemin indiqué au plan, pour communiquer entre les deux parties du dit lot No. 3, qui se trouve coupé par le dit lot No. 5.

QUATRIÈME LOT.—Un lopin de terre, distrait du lot ci-dessus trois-fois désigné, au coin sud-ouest d'icelui, ayant cinq perches de front en chemin et six perches de largeur à sa profondeur, sur un arpent et une perche de profondeur, borné en front vers l'est par le chemin du Roi, en profondeur et au côté nord au lot No. 3, ci-dessus désigné, et au sud par Louis Bedard.

Avec une maison et l'outillage dessus construite, en bon ordre.

CINQUIÈME LOT.—Se compose d'un lopin de terre situé au même lieu, d'un arpent et demi de large sur un arpent et cinq perches de profondeur, situé entre le lot No. 3.

Sur lequel est un moulin à scie de 60 pieds de longueur avec 11 scies, dans le meilleur ordre possible et prêt à opérer, ce moulin ne manque jamais d'eau dans aucune saison.

Le chemin qui traverse ce lot de l'est à l'ouest, sera commune entre le propriétaire de ce lot et le propriétaire du lot No. 3.

Le propriétaire de ce lot aura de plus le droit au chemin privé qui conduit à travers la terre d'Alexis Bedard, et au lot No. 6, pour gagner au chemin de St. Louis.

SIXIÈME LOT.—Un morceau de terre situé au village St. Pierre, dans la dite paroisse de Charlesbourg, d'un arpent et demi en superficie, distrait de la terre d'Alexis Bedard, et borné par lui de tous les côtés; avec un droit de passage sur la terre du dit Alexis Bedard, pour gagner vers l'est le chemin du Roi, et un autre passage pour gagner vers le nord au chemin de St. Louis; ce dernier chemin sera aussi à l'usage du propriétaire du lot numéro cinq; une rivière traverse ce lot, et il y a une excellente place pour un moulin.

SEPTIÈME LOT.—Une terre située à la côte St. Pierre, en la dite paroisse de Charlesbourg et seigneurie de Notre Dame des Anges; d'un demi-arpent de large sur vingt arpents de profondeur; borné par-devant vers le sud-ouest au chemin de Roi, et par derrière et vers le nord-est, au terrain des Messieurs du Séminaire de Québec, joignant d'un côté vers le nord à François Pepin, et du côté sud à la veuve Jean Baptiste Bedard, avec une excellente place de moulin sur la rivière.

HUITIÈME LOT.—Une terre située dans la paroisse de St. Boniface, à Pendoit nommé Waterloo Settlement en la paroisse de Beauport, en le comté de Québec, étant le lot No. seize du quatrième rang, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front par ces terres du troisième rang, et en profondeur par le quatrième rang, d'un côté par Thomas Ratkins, et de l'autre côté par William Hamilton, avec une place de moulin sur la rivière. La chaussée étant achevée en bon ordre.

NEUVIÈME LOT.—Un emplacement situé au Faubourg St. Jean de cette ville, au côté sud de la rue St. Jean, de 43 pieds 11 pouce de front sur la dite rue, et 42 pieds 6 pouce de large à sa profondeur, sur 130 pieds 6 pouce de profondeur; borné en front vers le nord par la dite rue St. Jean, et en profondeur vers le sud par le terrain de l'ordonnance, joignant au sud-ouest à la veuve Miller, et au nord-est parti à Daniel Hodge, et partie à F. J. Parent; le pignon sud-ouest de la maison de Hodge, mitoyen avec ce dit lot No. 9.

DIXIÈME LOT.—Un emplacement situé au dit Faubourg St. Jean, derrière l'emplacement du dit Daniel Hodge, qui est au côté nord de la dite rue St. Jean, de 42 pieds 7 pouce de large sur 63 pieds 6 pouce de profondeur, borné en front vers le nord au dit Daniel Hodge, et par derrière vers le sud au terrain de l'ordonnance; joignant au côté sud-ouest au lot No. 9, ci-dessus désigné, et au côté est un onzième lot ci-après désigné; avec un droit de passage pour voiture ou autrement à travers l'emplacement de Daniel Hodge, pour communiquer à dit lot à la rue St. Jean, avec une petite maison en bois dessus construite.

ONZIÈME LOT.—Un emplacement au côté de celui ci-dessus dernièrement désigné de 43 pieds 7 pouce de front, sur 63 pieds 11 pouce de profondeur; borné au bout nord au terrain des représentants de Crow, et en profondeur vers le sud au terrain de l'ordonnance; joignant au côté ouest au lot No. 10, ci-dessus désigné, et au côté est au nommé Maufet, avec droit de passage en commun avec le propriétaire du lot No. 10, à travers l'emplacement de Daniel Hodge, pour communiquer à la rue St. Jean.

DOUZIÈME LOT.—Un emplacement situé en le dit Faubourg St. Jean, au côté sud de la rue Richelieu, de 42 pieds 2 pouce de front sur 72 pieds 2 pouce de côté est; borné en front vers le nord par la dite rue Richelieu, et en profondeur vers le sud par le nommé Desjardins, joignant au côté est à Joseph Savard, et au côté ouest à Mauson.

TREIZIÈME LOT.—Un lopin de terre situé au dit Faubourg St. Jean, au côté nord-est de la rue Plessis, de trente pieds de front sur cent huit pieds de profondeur, étant la moitié au côté sud-ouest du lot No. 2, et partie du lot No. 3, borné en front par la dite rue Plessis, et en profondeur par Jacques Blanchard, représentant les héritiers de feu J. F. Paratut, avec lequel le tout de clôture est mitoyen.

Le tout suivant les titres et plans. Lesquels plans pourront être vus en s'adressant au Bureau de l'Information, ou au Bureau du propriétaire, No 78, Rue St. Paul, soussigné auquel on pourra obtenir toute information ultérieure.

F. J. PARENT, De la liste de souscriptions sont déposées à la Bourse, aux bureaux des divers journaux et chez tous les libraires. Québec, 14 mars 1849.

La Compagnie de GRAENFENBERG

La Compagnie de Graenfenberg est maintenant incorporée par la législature de l'Etat de New-York avec un capital de \$ 100,000.

DES MILLIERS DE CERTIFICATS, quelle ne saurait publier. Elle en extrait seulement quelques uns qui ont été examinés et attestés par le Révérend N. Konigs, D. D., T. Haller.

LES MEDECINS DE GRAENFENBERG. Les médecins qui sortent de cette compagnie ont été examinés par les autorités compétentes.

LES MEDICINS DE GRAENFENBERG. Les médecins qui sortent de cette compagnie ont été examinés par les autorités compétentes.

PILULES VEGETALES DE GRAENFENBERG. Les maladies suivantes sont traitées avec ces pilules.

- L'As-hume, Les Maladies Blanches, Les Clous, Les Intestins, action défectueuse, Les maladies du Poitrine, Les Catarrhes, Les Constipations, La Toux pendant la grossesse, La Constipation, La Diarrhée, La difficulté de respirer, La Dyspepsie, La Consommation dyspeptique, La Digestion imparfaite, Le Sang porté à la tête, Les maladies d'Oreilles, Les Erysipèles, L'Épilepsie, Les saignements de Nez, La fièvre Gastrite, Les Vermeux, La Grippe, Des brûlements de cœur, Le mal de tête, L'hydropisie, Les rétentions d'urine, L'indigestion, L'inflammation des parties vitales, L'inflammation de l'estomac, La jaunisse, Les maladies du Foie, Les suppressions inexactes, Les maux de nerfs, Les névralgies, La fièvre nerveuse, intermittente ou continue, Les fleurs blanches, La faiblesse, Les rhumatismes, Les diverses maladies de l'estomac.

PRIN TRENTÉ SOUS LA BOITE.

ARRANGÉE AVEC SOIN ET DÉLICATESSE PAR LA COMPAGNIE DE GRAENFENBERG ET TIRÉE D'UNE QUALITÉ DE PLANTES MÉDICINALES.

LA PANACHE DES ENFANTS.

Cette médecine devrait se trouver chez chaque famille dans tous les pays. Elle guérit souverainement toutes les maladies auxquelles les enfants sont sujets.

LA MOTION DE GRAENFENBERG POUR LES YEUX.

Cette préparation n'a pas son égale pour les maladies d'yeux. Elle est composée sur les principes les plus scientifiques et a opéré des cures merveilleuses.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE.

Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte. Il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent.

SOIN DE LA CONSUMPTION.

Donner des forces et purger, la consommation peut se guerir. La Bronchite, Consommation, la maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement de Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Sueurs froides, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Caté, etc.

LONGUENT DE LA MONTAGNE VERTE.

Parmi les maladies auxquelles cet onguent est ordinairement employé, on peut énumérer les suivantes. Les ENFLURES GLANDULAIRES et du Visage. Les maux de dents, les Derrites, la Teigne et le lèpre, une APPLICATION PRÉCIEUSE POUR LES BRÛLURES PAR LE FEU OU L'EAU BOUILLANTE, LES PLAIES DE VÉSICATOIRES, LES ERYSIPELES, LES HÉMORROÏDES.

JOSEPH BOWLES.

Cher Monsieur, Je suis persuadé que c'est à ce remède que nous devons la vie de nos deux enfants. J'écris ceci pour engager les autres à s'en servir.

SINGULIER CAS DE CONSUMPTION.

Il se passe rarement un jour sans qu'on apprenne qu'un grand nombre de consumptifs ont été guéris par l'usage de la Salsepareille du Dr. Townsend.

Librairie

En Gros et en Détail.

Instrument

de Musique.

Imagerie

Religieuse, Historique et Profane.

Papeterie

En Gros et en détail.

MAISON CREMAZIE

12 Rue la Fabrique, Haute-Ville, QUEBEC. Importation directe DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'ANGLETERRE, D'ALLEMAGNE, ET DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

DERNIERE IMPORTATION DE L'AUTOMNE.

- RÉCITS des temps mérovingiens, par Thierry, 2 vols. in-12. 12s-6d.
ÉTUDES sur l'Antiquité, par P. de Charles, 1 vol. in-12. 6s-6d.
ROBERT BURNS, poésies complètes, traduites par Léon de Wailly, in-12. 7s-6d.
L'IRLANDE, son origine, son histoire et sa situation présente, par H. de Chavannes, in-8vo. 5s-6d.
CHARLES VI, les Armagnacs et les Bourguignons, par Tadière, in-8vo. 5s-6d.
HISTOIRE de la Révolution Française, par Ponjoulat, 2 vols. in-8vo. 11s.
DU SYMBOLISME, dans les églises du moyen-âge, par Bourassé, in-8vo. 5s-6d.
ABRÉGÉ de Géographie, par Adrien Balbi, 1 vol. in-8vo, doubles colonnes, de 1,364 pages, orné de 24 cartes. 30s.
ÉRVANTES. Don Quichotte, traduction nouvelle, revue et corrigée, 2 in-8vo., richement reliés, illustrés par Grandville, 20s.
BUFFON. Œuvres choisies, in-8vo. illustrées, par Werner, 10s.
COOPER. A bord et à Terre, traduit par Defaucoupret, in-vo. 10s.
LÉTTRES écrites à un provincial, par Blaise Pascal, in-12. 6s-6d.
L'ARCHEFOUCAULD, réflexions, sentences et maximes, suivies d'un examen critique, par Aimé Martin et des Œuvres choisies de Vauvenargues, in-12. 5s.
HUGO, Han d'Islande, in-12. 6s-6d.
ALEX. DUMAS, Gaule et France, in-12. 6s-6d.
CRÉTINEAU JOLY, histoire de la Compagnie de Jésus, 6 vols. in-12. 35s.
CRÉTINEAU JOLY, histoire de la Vendée militaire, 4 vols. in-12. 25s.
LES SAINTS ÉVANGILES illustrés, par Fragonard, 1 vol. grand in-vo. doré sur tranches, 12s-6d.
HENRI MONNIER, Scènes populaires, 2 vols. in-12. 6s-6d.
De l'ALLEMAGNE, par de Staël, in-12. 8s-9d.
COOPER. L'Espion, traduit par le même, in-8vo. 60s.
BIOGRAPHIE des Contemporains illustres, par un Homme de rien, 10 vols. in-18 avec Portraits, 3s-9d.
SAINTINE, Piccola, 1 vol. in-12. 6s-6d.
HOFFMAN. Contes nocturnes, in-12. 10s.
EYRIÈS. Histoire des naufrages, 3 vols. in-12. 10s.
HISTOIRE GÉNÉRALE de l'Église, par Henricus, 13 vols. in-8vo.

—AUSSI— Un assortiment de Livres de fonds, consistant en livres de Prières, de Théologie, Liturgie, etc., etc. Tous les ouvrages ci-dessus sont solennellement reliés en basane de couleur gaufrée.

Table with 4 columns: VINS, ARTICLES DE GOUT, BOITES A OUVRAGE, JOUETS D'ENFANTS. Rows include: de la Champagne et de BORDEAUX, Papier maché, Albâtre, etc., EN GRANDE VARIÉTÉ, En bois de Rose, ETC., ETC., En Gros et en Détail, ETC.

Dr. GIROUX, APOTHECAIRE, à transporté son Établissement No 2, RUE LA FABRIQUE vis-à-vis le Magasin de M. Boissac, Près du Marché de la Haute-Ville, QUEBEC.

Parapluis Français, Etc.

LES Souffignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Balais Français de Chiendent pour tapis, Parfumerie de Lubin, Brosse à barbe, françaises, Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITÉ comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE, Rue la Fabrique, No. 12, Québec, 28 juin 1848.

Le Souffigné a établi temporairement son Bureau dans le haut de la maison occupée par MM. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No. 12.

J. CREMAZIE, Avocat, Québec, 6 Septembre 1848.

Perdue.

MME ROHAN, âgée de 14 ans, fut laissée à ses parents, il y a un an au mois de juillet, à la station de la quarantaine. On croit qu'elle demeure dans la rue St. Anne à Québec. Toute information donnée au bureau du Coburg Star, sera reçue avec remerciements. Québec, 1 décembre 1848.

EXTINCTION DE VOIX.

Le certificat ci-joint raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement. Il y a des milliers de cas semblables dans cette ville et à Brooklyn et cependant des milliers de parents laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser tromper et pour épargner quelques centimes.

Brooklyn, 13 septembre 1847. Dr. Townsend.—J'ai le plaisir de dire que pour l'avantage de ceux que cela peut concerner que ma fille âgée de deux ans et demie était affligée de faiblesse et de la perte de la voix. Notre médecine ordinaire la considérait comme incurable; mais heureusement qu'un ami me recommanda d'essayer votre Salsepareille, avant d'en avoir pris une bouteille, elle recouvra sa voix, reconnut à marcher seule au grand étonnement de tous ceux qui la connaissent. Elle est parfaitement établie et en meilleure santé que durant les 18 derniers mois.

JOSEPH TAYLOR, 128 rue York Brooklyn.

DEUX ENFANTS GUERIS.

Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier même ceux qui n'obtiennent pas malade, mouraient. Le certificat suivant fait foi de ses grandes vertus curatives.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dysenterie et de la maladie de l'estomac par l'usage de votre Salsepareille. L'un était âgé de 15 mois et l'autre de 3 ans. Ils étaient faibles et les docteurs en désespéraient quand la médecine nous apprit que nous allions perdre nos enfants si nous n'essayions votre Salsepareille si renommée. Nous l'essayâmes et nous sommes bien reconnaissants envers ceux qui nous ont conseillé l'usage car je suis persuadé que c'est à ce remède que nous devons la vie de nos deux enfants. J'écris ceci pour engager les autres à s'en servir.

Voire etc. JOHN WILSON, Jr. Avenue, Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847

ASYLE DES ALIENES.

James Cummings Per. l'un des artisans à l'Asile, Blackwells Island, est celui dont il est question la lettre suivante: RHMATISME.

Voici une guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérée: Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus envahissantes.

Blackwells Island, 14 Sept. 1847. Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai souffert terriblement pendant neuf ans de Rhumatisme; je ne pus ni manger ni dormir ni travailler pendant un temps considérable, j'éprouvais les plus affreux souffrances et mes membres étaient enflés, j'ai employé quatre bouteilles de votre Salsepareille et elles m'ont fait pour plus de mille piastres de bien. Je suis beaucoup mieux. Et même je suis entièrement guéri. Vous pouvez faire usage de la présente dans l'intérêt des affligés.

Voire etc. ALEX JAMES CUMMINGS, AUX DAMES.

LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND.

Elle les soulage de cruelles souffrances, leur donne un bon teint et leur rend l'esprit gai et dépot. Madame Parker nous a transmis la lettre suivante: South Brooklyn, 17 Août 1847.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme a souffert d'une manière si cruelle de la dyspepsie et d'un dérangement général de système que nous pensions qu'elle allait mourir. Les médecins ne pouvaient combattre la maladie et elle serait morte sans aucun doute si je ne lui avais fait prendre de votre Salsepareille. Elle lui a certainement sauvé la vie. Elle est presque guérie et retrouve rapidement les forces et la santé. Elle en continue l'usage.

Voire etc. ELIZA ABRAHAM, INCAPABLE DE MARCHER.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes faibles et débiles ont été ramenées à la santé et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont sujettes.

New-York, 23 Septembre 1847. Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an de diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'elle ne pouvait ni marcher ni se tenir debout; elle était délicate comme un enfant lorsqu'elle commença à faire usage de votre Salsepareille et immédiatement ses forces revinrent sans douleurs l'insubordination et après en avoir pris quelques bouteilles elle guérit complètement. Comme cette guérison est si singulière j'ai pensé bien faire en la publiant. Elle a fait usage de beaucoup d'autres remèdes qui ne lui avaient procuré aucun soulagement.

Département des Banques Albany 10 mai 1845. Dr. Townsend.—Cher monsieur.—J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'aigne d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture, et pendant des semaines entières je ne pourrais en garder qu'une petite partie dans l'estomac. J'essayai des remèdes ordinaires sans succès. On m'engagea il y a environ deux mois à essayer de votre Salsepareille et je dois le dire, avec peu de confiance; mais j'ai eu l'air employé par deux autres personnes l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommande vivement l'usage de ce remède à ceux qui sont affligés comme je l'ai été.

Voire etc. W. W. VAV ZANDT, Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle médicale, de la Haute-Ville.

Joseph Pettitlere, Notaire, rue St. Joseph, N° 11. Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

G. Passio, ARTISTE Italien.

Rue Comilard, Haute-Ville, Vis-à-vis chez M. Benjamin, Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC. APPEL AUX ARTISANS et AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fonde depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique ant. l'Institut compte déjà près de 300 membres et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque, qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, de l'Inst. Canadien. Salle de l'Institut, 11 février, 1848.

GEORGE BIGAQUETTE, Meublier-Papetier, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin, 1848.

MELANGES RELIGIEUX.

Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix: \$1 par année. On s'abonne à Québec, chez Messrs D. Martineau, au vicariat de Québec. Montréal, 15 nov. 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie. J. D. FERGUSON.

HORLOGER ET BIJOUTIER, etc. No. 3, Rue Lamontagne, QUEBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à la vente, à l'achat, à l'entretien, à la réparation, à la vente, à l'achat, à l'entretien, à la réparation, à la vente, à l'achat, à l'entretien, à la réparation.

On s'abonne à Québec, chez Messrs D. Martineau, au vicariat de Québec. Montréal, 15 nov. 1848.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MARDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que deux centimes et demi par copie. (contre les frais de poste.) payable d'avance en deux fois les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre.

Les MM. du clergé, autres personnes qui nous procureront à l'avance quatre souscriptions, payant d'avance le semestre (12s.) ou l'année, recevront le journal gratis pendant le semestre.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc. doivent être adressées, (francs de port.) à STANISLAS DRAPÉAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille.

PRIN DES ANNONCES.

Pour six lignes et au-dessous, 25c. Chaque insertion subséquente, 7c. Pour dix lignes et au-dessous, 25c. Chaque insertion subséquente, 10c. Pour chaque ligne ensuite, 6c.

Les annonces non accompagnées d'ordre payé seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents.

Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

- Montréal: MM. E. R. Fabre, etc. Trois-Rivières: P. Nourie, etc. Répétigny: A. Dallaire, Inst. Sherbrooke: D. V. St. Cyr. Stanstead: Mr. Pabbé Champant. Pointe Lévy: Paul Thibault, Inst. Newmont: Chs. LeTallier, etc. St. Thomas, (en bas): Mr. Pabbé Kyrone. Islet: L. Balleynne, etc. Am. Ste. Anne la Pucelle, Ls. Moreau, etc. N. P. St. Charles (Riv. Boyer) Dr. Ls. Labeque, etc. Isle-Verte: H. Roy, etc. Rimouski: John Heath, etc. N. P. St. Simon: Chs. Frs. Canon, etc. Brantford: Mr. Pabbé Bernard. Châteaufort: L. C. LeF. François, etc. Lahti: J. Pilleau, etc. N. P. St. Estève (Dist. N.) Damaso Robit. St. Jean Port-Joly: L. Z. Duvall, etc. N. P. Malbois: Mr. Pabbé Gendron. St. François (Riv. du Sud): Philippe Beaudin. St. Michel: B. Poulin, etc. N. P.

Stanislas Drapreau, Propriétaire. BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUEBEC.